

6 Économie

Ministère des Transports et de la Logistique/Trois questions à la ministre...

...Estelle Ondo: "La reprise des activités de la Brigade de contrôle routier doit garantir une plus grande sécurité aux usagers"

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'union. Depuis la création de la Brigade de contrôle routier (BCR) en 2004, cette unité fait l'objet de suspensions récurrentes. Au vu de nombreuses plaintes des usagers de la route et de son bilan négatif, pourquoi avez-vous décidé de la réhabiliter ? Pour quels objectifs ?

Estelle ONDO : Il faut savoir que la création de la Brigade de contrôle routier est consécutive à deux accidents violents qui ont marqué l'opinion publique : l'accident de Mitone (12 morts) et celui de Massika (19 morts). Le Gouvernement avait, à ce titre, tenu un conseil des ministres spécialement consacré à cet effet. Des mesures ont été adoptées. Au nombre desquelles, le décret n°00125/PR/MTAC du 9 février 2004 portant création et organisation d'une Brigade de contrôle routier au ministère des Transports et de l'Aviation civile. S'agissant maintenant des différentes



La ministre en charge des Transports, Estelle Ondo.

suspensions dont vous parlez, il faut simplement préciser qu'il y a eu chevauchement de compétences entre les missions de cette brigade et celles des forces de sécurité et de défense. La Brigade de contrôle routier a essentiellement quatre missions, notamment, veiller à l'application de la réglementation et à la sécurité de l'usager de la route, assurer une mission de prévention/éducation, constater

les infractions relatives à la circulation et à la sécurité routière et en saisir les instances compétentes. Vous vous rendez bien compte avec moi de la récurrence des accidents et incidents routiers, aussi bien dans le périmètre urbain qu'interurbain. Cette situation préoccupe au plus haut point les pouvoirs publics, en tête desquels Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, qui a donné des instructions fermes au gouvernement de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national. C'est dans ce sens que le ministère des Transports et de la Logistique dont j'ai la charge a pris des mesures idoines et urgentes parmi lesquelles la reprise des activités du service de contrôle routier, en vue de garantir une plus grande sécurité routière aux usagers de la route.

Pourtant, on note la présence régulière des forces de police et de gendarmerie sur le terrain. Maintenant que vous décidez aussi d'y envoyer vos agents, ne craignez-vous pas un conflit de compétences ? Existe-t-il une synergie d'ac-

tions entre votre département ministériel et vos collègues de la Défense nationale et de l'Intérieur ?

Le Gouvernement de la République prône la mutualisation des moyens pour une meilleure synergie d'actions intégrées sur le terrain. C'est dans cette optique que les agents de notre service de contrôle routier travailleront très souvent avec les forces de police et de gendarmerie dans certains postes de contrôle.

Madame le ministre, nous savons que ce service dispose de très peu de moyens pour mener à bien ces missions. Qu'entendez-vous faire ?

Il est effectivement nécessaire que le service du contrôle routier dispose d'une certaine logistique pour opérer sur le terrain. Vous savez très bien que pour le contrôle des excès de vitesse, il faut disposer par exemple de radars; pour les surcharges de véhicules de transports, des pese-essieux; pour l'ivresse au volant, des alcootests. Le gouvernement de la République s'attelle à trouver des moyens conséquents pour ce service.

Institution supérieure de contrôle des finances publiques du Gabon

Vers l'indépendance totale de la Cour des comptes ?

F.A.
Libreville/Gabon

Le Premier président de la Cour des comptes, Gilbert Ngoulakia, et le directeur général adjoint de l'Initiative de développement Intosai (IDI), Ola Hoem, ont paraphé hier à Libreville, un protocole d'accord pour l'indépendance de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) du Gabon. Celui-ci entre dans le cadre d'un programme lancé par l'IDI, afin d'autonomiser les ISC des Etats membres de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai).

L'UN des leviers qui permet à une Institution supérieure de contrôle des finances publique(ISC) de garantir ses opinions et ses décisions est son indépendance. A ce jour, selon l'Initiative de développement de l'Intosai (IDI), une branche de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances pu-



Le protocole d'accord du programme sur l'indépendance de l'ISC est signé ici par les deux parties...

bliques (Intosai), 60% des ISC dans le monde rencontrent des difficultés d'indépendance. Cette étude s'appuie sur une cartographie des besoins des ISC. C'est dans ce cadre que l'IDI a mis en place un programme d'indépendance des ISC. Celui-ci permettra à l'IDI, à travers un partenariat, d'apporter son soutien aux trois (3) ISC retenues au titre de la phase pilote dudit programme. Le Gabon, retenu pour son dynamisme au sein de l'Intosai et aussi pour ses avancées significatives ob-

servées par l'IDI au cours de ces dernières années, a paraphé, mercredi dernier, à Libreville, le protocole d'accord. C'est le Premier président de l'ISC, Gilbert Ngoulakia, et le directeur général adjoint de l'Initiative de développement Intosai (IDI), Ola Hoem, qui se sont adonnés à cet exercice. « De manière pratique, l'IDI apportera son soutien à la Cour des comptes sur le plan technique en essayant de mobiliser l'expertise nécessaire pour apporter une revue des textes qui ont déjà été élaborés mais aussi en



... en présence d'un parterre d'invités

apportant un soutien stratégique dans le dialogue avec les parties prenantes et en ce qui concerne également le plaidoyer », a déclaré le directeur général adjoint de l'IDI. Parmi les standards des normes qui existent pour encadrer le travail des ISC, il y a l'ISSAI (Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) sur la valeur et les avantages des ISC. Et celui-ci présente les différentes manières dont une ISC procède pour créer de la valeur et des avantages.

Notamment en renforçant l'intégrité et la transparence dans la gestion des finances publiques, en étant une organisation modèle, et pertinente. A l'appui des normes qui ont déjà été sus-évoquées, il y a également des résolutions pertinentes qui ont été prises par l'Assemblée générale des USA pour promouvoir l'indépendance des ISC. L'indépendance des ISC passe également par la défense de son budget devant le Parlement. « En ce qui concerne l'indépendance (...) des ISC, il y a lieu d'indi-

quer que celles-ci doivent jouir de l'autonomie financière et être dotées de moyens humains, matériels et financiers conséquents devant leur permettre d'accomplir avec efficacité leurs missions et d'être à l'abri de toute tentation de corruption », a souligné Gilbert Ngoulakia. Selon le représentant de l'IDI, la réussite de ce processus d'indépendance ne dépend pas uniquement de la coopération entre l'IDI et la Cour des comptes, mais également de l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées.

<p>CHANGEMENTS</p> <p>COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 29/09/2017</p> <p>Union Gabonaise de Banque</p> <p>SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>FIXING</p>			<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSISERS</p>																																																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1778</td> <td>1USD =</td> <td>556,934</td> <td>1 USD</td> <td>573,642</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,4684</td> <td>1CAD =</td> <td>446,715</td> <td>1 CAD</td> <td>460,117</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>132,5600</td> <td>1JPY =</td> <td>4,948</td> <td>100 JPY</td> <td>5,097</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,8764</td> <td>1GBP =</td> <td>748,510</td> <td>1 GBP</td> <td>770,966</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,1460</td> <td>1CHF =</td> <td>572,388</td> <td>100 CHF</td> <td>589,97</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>15,9189</td> <td>1ZAR =</td> <td>41,206</td> <td>100 ZAR</td> <td>42,44</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>11,1487</td> <td>1MAD =</td> <td>58,837</td> <td>1 MAD</td> <td>62,12</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>7,8436</td> <td>1CNY =</td> <td>83,630</td> <td>1CNY</td> <td>86,14</td> </tr> <tr> <td>KES</td> <td>121,4400</td> <td>1KES =</td> <td>5,401</td> <td>1KES</td> <td>5,56</td> </tr> </tbody> </table>	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	USD	1,1778	1USD =	556,934	1 USD	573,642	CAD	1,4684	1CAD =	446,715	1 CAD	460,117	JPY	132,5600	1JPY =	4,948	100 JPY	5,097	GBP	0,8764	1GBP =	748,510	1 GBP	770,966	CHF	1,1460	1CHF =	572,388	100 CHF	589,97	ZAR	15,9189	1ZAR =	41,206	100 ZAR	42,44	MAD	11,1487	1MAD =	58,837	1 MAD	62,12	CNY	7,8436	1CNY =	83,630	1CNY	86,14	KES	121,4400	1KES =	5,401	1KES	5,56	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>29/09/2017</td> <td>5 287,89</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>29/09/2017</td> <td>22 311,45</td> </tr> </tbody> </table>			en date du		CAC 40	29/09/2017	5 287,89	DOW JONES	29/09/2017
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA																																																																								
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957																																																																								
USD	1,1778	1USD =	556,934	1 USD	573,642																																																																								
CAD	1,4684	1CAD =	446,715	1 CAD	460,117																																																																								
JPY	132,5600	1JPY =	4,948	100 JPY	5,097																																																																								
GBP	0,8764	1GBP =	748,510	1 GBP	770,966																																																																								
CHF	1,1460	1CHF =	572,388	100 CHF	589,97																																																																								
ZAR	15,9189	1ZAR =	41,206	100 ZAR	42,44																																																																								
MAD	11,1487	1MAD =	58,837	1 MAD	62,12																																																																								
CNY	7,8436	1CNY =	83,630	1CNY	86,14																																																																								
KES	121,4400	1KES =	5,401	1KES	5,56																																																																								
	en date du																																																																												
CAC 40	29/09/2017	5 287,89																																																																											
DOW JONES	29/09/2017	22 311,45																																																																											
<p>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</p> <p>29 Septembre 2017: 58,48</p>																																																																													